

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000350-05/08/2015

Date de publication : 05/08/2015

Autres annexes

**ANNEXE - PAT - Liste des États ou territoires hors Union européenne
ayant conclu avec la France un traité contenant une clause de non
discrimination permettant l'application du 3° de l'article 990 E du Code
général des impôts (liste à jour au 01/01/2012)**

Albanie	Croatie	Maroc
Argentine	Égypte	Maurice
Arménie	Iran	Monténégro
Azerbaïdjan	Islande	Nigeria ⁽¹⁾
Bangladesh	Japon ⁽¹⁾	Norvège
Bolivie	Jordanie	Ouzbékistan
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Serbie
Botswana	Kosovo	Sri-Lanka
Brésil	Liban	Suisse
Chine	Libye	Thaïlande
Congo	Macédoine	Trinité et Tobago
Corée (république de)	Madagascar	Zambie
Côte d'Ivoire	Malawi	Zimbabwe ⁽¹⁾

(1) Convention dont la clause de non-discrimination s'applique également aux entités juridiques dépourvues de la personnalité morale.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[PAT - Taxe sur la valeur vénale des immeubles des entités juridiques - Entites juridiques pouvant bénéficier d'une exonération conditionnée par le lieu de situation de leur siège](#)